



VILLE DE NEUFCHATEAU - URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame BODET Françoise demeurant Rue Maurice Bouché 17 à 02340 Dizy-Le-Gros.

Le terrain concerné est situé Route des Forges à 6840 Grandvoir et cadastré division 2, section B n°916H.

Le projet est de type : Régularisation de l'extension d'un garage, et présente les caractéristiques suivantes :

La présente demande déroge aux prescriptions de l'ancien lotissement pour les motifs suivants :

- pente de toiture inférieure à 33° sur 1m70 de large au niveau de l'extension du volume secondaire.
- toiture en tôles métalliques sur 1m70 de large.
- réalisation d'une lucarne en dehors du plan de la toiture.
- mise en œuvre de bardage bois au niveau du volume secondaire et de son extension.

Afin de maintenir la fenêtre existante d'une chambre en pignon droit, la liaison de l'extension avec le garage existant a été réalisée avec une pente de toiture inférieure à 33°, +/- 20°. Vu qu'il n'est pas possible de réaliser une toiture en ardoise avec cette pente, cette toiture a été réalisée en tôles métalliques.

Cette toiture est limitée à 1m70 de large, le volume conserve ensuite la pente de toiture du garage d'origine. Vu que cette portion de toiture est située entre le garage existant et l'extension arrière, celle-ci n'est pas perceptible depuis l'espace rue ni depuis la cour de jardin arrière.

Afin de créer un accès au volume toiture depuis le jardin, une lucarne es créée en façade arrière, une passerelle démontable permet d'y accéder afin d'y ranger les outils de jardin.

Cette lucarne n'est pas visible depuis l'espace rue.

Vu que celle-ci est réalisée en ossature bois, il reste possible de la démonter.

Vu que le permis d'urbanisme de 1999 prévoyait un bardage bois au niveau du garage, l'extension à régulariser a été bardée par un bardage bois identique.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061/27.50.94) durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand'Place, 3 à 6840 Neufchâteau et le 11.10.2022 après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06.10.2022 au 21.10.2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand'Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be

Jean-Yves Duthoit



Directeur Général,

François Huberty

Pour le bourgmestre,
l'échevin délégué (article 1132-4 CDLD)

J. CHEPPE

Bourgmestre,

